

CNEL 2026. Rapport. Département Littératures et langage

Dans le département Littératures et langage, les candidat·es doivent choisir de soumettre leur dossier à l'une des deux sous-commissions du jury, en fonction de leur projet de recherche :

- “Langues et littératures étrangères” concerne les projets en littérature ou en civilisation dans les domaines anglophone, arabophone, germanophone, hispanophone, italoophone, et russophone.
- “Littérature française et comparée” concerne les projets en littérature de langue française ou en littérature comparée (c'est-à-dire portant sur un corpus en provenance de plusieurs aires linguistiques distinctes, ou croisant des corpus littéraires et des œuvres relevant d'autres langages artistiques).

Quand un·e candidat·e a sélectionné une sous-commission non pertinente pour son projet, le jury du département peut librement décider d'attribuer le dossier à l'autre sous-commission. En revanche, si le projet relève manifestement d'un autre département, aucune réattribution n'est possible. Le jury invite donc résolument les candidats et les candidates à soigneusement vérifier, au moment de leur inscription, que leur sujet correspond bien au département auquel ils présentent leur candidature.

Vue d'ensemble

Nous nous réjouissons de constater que le concours normalien étudiant attire des candidatures de plus en plus nombreuses en littérature (158, contre 132 l'an dernier, 99 en 2024), que ce soit en littérature française et comparée (122, contre 99 l'an dernier) ou en littératures étrangères (36, contre 33 l'an dernier). Ce sont aussi des candidatures de grande qualité, réunissant souvent des projets de recherche intéressants et solides et des dossiers académiquement très bons, ce qui donne lieu, aux épreuves d'admission, à des prestations convaincantes et intelligentes.

Un tiers des dossiers venait de province. Comme les années précédentes, les candidatures de femmes sont majoritaires (71%). Une majorité des étudiant·es sont en CPGE ou issus de CPGE (environ 2/3). Les profils purement universitaires sont encore assez rares, mais ils sont souvent de grande qualité : le jury encourage ces candidatures.

21 candidat·es ont été retenu·es pour passer les épreuves d'admission : 6 en langues et littératures étrangères et 15 en littérature française et comparée (dont 2 candidatures issues d'élèves de grandes écoles - HEC, ESSEC, admissibles de droits). Comme l'an dernier, 7 ont été proposé·es pour l'admission en liste principale (dont un boursier et une boursière) : 3 en langues et littératures étrangères (deux en anglais et une en russe, 1 homme, 2 femmes), et 4 en littérature française et comparée (2 francisantes, 2 comparatistes ; 1 homme, 3 femmes).

Le taux de sélectivité (3,5%) reflète le nombre et la qualité des candidatures, qu'il ne doit en rien décourager (par rapport aux années passées : 5,3% en 2025, 7,9% en 2024, 10% en 2023, 12% en 2022, 6,3% en 2021, 5,8% en 2020, 6,1% en 2019).

Phase d'admissibilité : l'évaluation des dossiers

Les critères d'évaluation des dossiers sont : les résultats dans la formation suivie en premier cycle ; l'aptitude à la recherche ; la qualité du projet proposé ; l'adéquation entre le projet présenté et la formation dispensée par notre département ; l'investissement des candidat.es dans leurs divers projets.

La plupart des projets de recherche soumis à l'attention du jury sont de très bonne tenue : centrés sur un sujet clairement défini, ciblés sur un corpus d'œuvres bien défini, appuyés sur des références bibliographiques précises et assimilées. Un projet de recherche en littérature doit en effet porter sur un corpus (une ou plusieurs œuvres qui seront analysées), même quand il concerne un sujet théorique général, ou une perspective transversale, impliquant une dimension pluridisciplinaire. Le projet doit être appuyé sur une bibliographie (ouvrages ou articles critiques relatifs au sujet et aux œuvres traitées), même si, bien entendu, celle-ci ne peut pas être exhaustive à ce stade du travail. Ces préalables permettent au jury d'apprécier la clarté et l'intérêt du propos, l'originalité de l'objet étudié ou de la méthode suivie, la connaissance des œuvres étudiées et du domaine concerné, la rigueur de la conceptualisation et du raisonnement, et l'engagement personnel des candidat.es dans leur réflexion. Le choix d'un domaine ou d'un autre n'est pas un critère pour le jury, qui n'exprime pas de préférence *a priori* entre les champs de recherche visés : littérature comparée, littérature française, francophone ou étrangère, sur des périodes variées du Moyen Âge au XXI^e siècle, observées selon des méthodes critiques variées (génétique textuelle, narratologie, histoire des formes, études de genre, sociologie, etc.).

Il est important, en revanche, que ce projet soit personnel, qu'il corresponde à des préoccupations et des intérêts propres aux candidat.es. L'entretien oral de la phase d'admission permet de mesurer cette implication, et de saisir la maîtrise qu'a l'étudiant.e des œuvres, des ouvrages critiques et des enjeux du projet proposé.

En langues et littératures étrangères, les sujets de recherche proposés étaient d'une grande variété, sans qu'une tendance thématique dominante émerge particulièrement. On notera toutefois que sur les vingt-neuf dossiers de langues et littératures étrangères, deux dossiers — dont un excellent — étaient consacrés à des langues et cultures minoritaires (poésie aborigène, créole jamaïcain). Toujours en ce qui concerne le choix des sujets, si le thème retenu a déjà été maintes fois traité, il faudra compenser ce manque d'originalité par le choix d'un angle d'approche particulièrement novateur et pertinent et faire preuve de réalisme pour convaincre le jury qu'il est possible de mener à bien une étude novatrice sur un sujet classique dans le cadre restreint d'un projet du niveau d'un master.

En littérature française et comparée, il est à noter qu'un grand nombre de candidat.es présentent aussi une candidature au parcours « Littératures : théorie, histoire » du Master « Lettres et Humanités » de PSL porté par le département Littératures et langage de l'ENS par le biais de la plateforme MonMaster (cette année, en littérature française et comparée, 108 candidat.es au CNEL étaient aussi candidat.es au master). Ces candidatures sont examinées par deux commissions distinctes : il n'est pas donc ni obligatoire de candidater au Master en parallèle, ni nécessaire de présenter deux projets de recherche différents. Le même projet peut être soumis au master et au CNEL. Grâce à une procédure dérogatoire, l'accès au parcours de master du département Littératures et langage est garanti aux étudiant.es admis.es au concours, même s'ils ne s'y sont pas inscrit.es au moment des vœux sur la plateforme MonMaster. Ce choix n'est par ailleurs en rien obligatoire. Il importe néanmoins que les personnes candidates

aux différentes filières qui permettent d'étudier à l'ENS adaptent leur effort à chaque type de recrutement : le parcours que l'on vise en se portant candidat au CNEL n'est pas le même que celui qu'envisage une personne candidate au seul master de littératures.

L'étudiant.e inclura en effet son master recherche (qu'il soit suivi à l'ENS-PSL ou dans une autre université), au sein du diplôme de l'ENS, dans le cadre de sa scolarité normalienne. L'ENS-PSL offre à ses étudiant.es de nombreuses opportunités de diversification et d'approfondissement des parcours (mineures, stages, expériences d'ouverture, formations intensives ou accélérées...).

Le dossier ne se résume donc pas au seul projet de recherche. Le jury examine l'ensemble du profil de chaque candidat.e. Le niveau des résultats académiques est un élément capital des candidatures, en particulier dans les disciplines pertinentes pour la scolarité à l'ENS-PS, que les étudiant.es soient issus d'universités françaises ou étrangères, ou inscrit.es en CPGE. (Rappelons au passage que les étudiant.es de CPGE doivent insérer dans leur dossier les relevés de notes du concours, qui font partie de ces résultats académiques). Le jury est particulièrement attentif à la diversité des parcours, à la singularité des profils, des engagements et des projets. La lettre de motivation, lue avec attention, est le lieu adéquat pour expliquer ou valoriser les points atypiques du dossier, ou pour clarifier la chronologie des parcours les moins linéaires.

Phase d'admission : l'épreuve écrite

L'épreuve écrite d'admission évalue la capacité des admissibles à proposer rapidement une réflexion littéraire pertinente et précise.

Pour les littératures étrangères, le document proposé à l'étude consiste en un extrait textuel dans la langue de spécialité du/de la candidat.e en lien avec le projet de recherche soumis. Ce document n'appartient pas forcément au corpus du projet : il peut s'y rattacher par le genre, l'esthétique, l'époque, l'auteur, ou présenter les mêmes problèmes conceptuels, se prêter à l'approche méthodologique suivie par le candidat, etc. Le sujet peut également comprendre un passage à traduire. Les personnes retenues pour les épreuves écrites et orales ont dans l'ensemble composé de bons ou d'excellents commentaires, mais certaines ont révélé dès l'écrit des faiblesses dans la maîtrise de leur langue de spécialité.

Pour la commission « Littérature française et comparée », un même texte est donné aux différent.es candidat.es, accompagné d'une ou plusieurs questions d'analyse du texte et de réflexion personnelle. Cette année, nous avons soumis à l'attention des candidat.es un passage du discours de Stockholm de Patrick Modiano lors de sa réception du prix Nobel de littérature (2014), assorti d'une question d'analyse ponctuelle et d'une question plus globale, invitant à la réflexion personnelle. Il s'agissait en l'occurrence d'une réflexion sur le temps des œuvres, c'est-à-dire leur inscription dans une époque, mais aussi leur capacité à faire mémoire, Modiano revenant avec conviction sur la fonction de la littérature et, en particulier, sur le rapport qu'un romancier entretient avec le réel par le biais de ses personnages. Le texte riche, prenait déjà en compte la part des révolutions technologiques dans la vie des lectrices et lecteurs, et ouvrait, curieux, sur l'avenir de la littérature en s'interrogeant sur les formes que cette nouvelle économie de l'attention pourra engendrer. Douze ans plus tard, les candidat.es pouvaient à leur tour interroger la pertinence du propos de l'écrivain. Il n'était toutefois pas nécessaire de s'en tenir à la littérature contemporaine, ni même au roman, pour engager une réflexion pertinente sur « les liens entre formes littéraires et histoire, sur la mémoire de la littérature et son rapport au temps » que le sujet invitait à approfondir. S'il n'était pas demandé de connaître l'œuvre de

Patrick Modiano, la date et le contexte de l'extrait pouvaient alerter les candidat.es sur les enjeux de sa position à l'occasion d'un discours public sur son activité d'écrivain dans un monde en pleine transition.

Quel que soit le sujet, le jury encourage les candidat.es à mobiliser leur propre bibliothèque mentale pour appuyer leur argumentation et leur compréhension du texte sur des exemples précis et bien analysés. L'argumentation de Modiano s'appuyait ici sur des exemples canoniques (Flaubert, **Tolstoï**). Elle méritait un examen minutieux, sensible à la capacité d'une œuvre littéraire à s'inscrire diversement dans le monde pour en reformuler les conditions de possibilité et l'expérience. Toutes sortes de corpus pouvaient être mobilisés pour réfléchir sur le texte proposé à l'ensemble des candidat.es.

Phase d'admission : l'entretien

L'entretien oral dure 20 minutes. Pour les oraux des candidat.es en littératures étrangères, précisons que les personnes interrogées présentent d'abord leur projet durant une dizaine de minutes, puis sont interrogées en français par l'ensemble des membres de la commission. Le ou la spécialiste de l'aire linguistique interroge ensuite assez longuement la personne candidate dans sa langue de spécialité et l'on repasse au français pour poser les dernières questions qui closent l'entretien.

L'entretien porte sur trois points : le parcours (c'est-à-dire les études et expériences passées), le projet de recherche (c'est-à-dire le sujet de mémoire qui sera réalisé pendant la scolarité), et le projet de scolarité proprement dit. C'est ce dernier point qui est souvent oublié ou mal compris : le CNEL est un concours de recrutement de l'ENS-PSL, dont la scolarité est plus vaste que le seul master. Elle est pluridisciplinaire et ouverte à toutes sortes de perspectives. Pour se faire une idée, les candidat.es peuvent parcourir l'offre de formation des départements de l'ENS, prendre connaissance des différentes équipes de recherche, et éventuellement des directeurs et directrices de recherche susceptibles d'encadrer un mémoire. Il n'est en revanche pas opportun de les solliciter en amont, notamment pour orienter ou encadrer un projet.

Les candidat.es sont invité.es à réfléchir au projet professionnel qu'ils/elles envisagent à ce stade de leurs études. Sans avoir déjà choisi une carrière parfaitement définie, ils et elles doivent saisir en quoi les études à l'ENS-PSL et au département prendront sens dans leur parcours global. Le recrutement par le CNEL ne donne pas lieu à un « engagement décennal » envers l'État, ce qui ouvre des voies de professionnalisation plus diverses que pour les normalien·nes recruté·es par le concours CPGE.

Une dernière précision : dans cet entretien oral, les candidat.es ont le droit d'avoir des notes écrites, un chronomètre, ou encore un stylo. L'essentiel est que le discours, même appuyé sur un support écrit, reste fluide, et qu'il soit l'occasion d'un véritable moment d'échange avec les membres du jury, qui sont font tous et toutes partie du département Littératures et langage.